



## Mon telephone a etait confisquer depuis 2 semaine

Par **princesse585**, le **19/09/2014** à **17:50**

Bonjour,j'ai 14 ans et je viens demmender conseille.

Je me suis faite confisquer mon telephone portable car j'avait oublier de l'éteindre et il a sonner en classe. Ma mère a était le recuperer mais il ne lui on pas rendu sous pretexte que mon proviseur n'etait pas la. Ma mere ne pouvant revenir a demmender a se qu'on me le remette,ce qui a etait fait. mais comme il etait allumer je suis aller dans les toilette pour l'etteindre mais j'etait suivi par une surveillante qui a peine sortit de mon sac a pris mon telephone . Ma mere et retourner au college mais mon proviseur ni etait pas une fois de plus et ils ont refuser de lui rendre je n'ai pus recupere ni la pus ni la battrie. Cela va bientot faire 2 semaine que mes parents paye un abonnements pour rien. Puis-je faire quelque chose?

Par **Lag0**, le **19/09/2014** à **17:56**

Bonjour,

Bien entendu, l'école n'a aucun droit de retenir un objet personnel, fusse un téléphone. Elle doit immédiatement vous le remettre.

Au besoin, demandez à vos parents d'écrire une LRAR de mise en demeure à l'école sans quoi ils porteront plainte pour vol.

C'est hélas assez courant que les professeurs ou surveillants se croient investis à tort de ce pouvoir !

Si le règlement de l'école prévoit l'interdiction des téléphones, l'élève contrevenant peut être sanctionné selon les sanctions prévues (colle, avertissement, exclusion temporaire ou définitive, etc.), mais en aucun cas on ne peut retenir contre sa volonté un bien privé

(téléphone), sauf, bien entendu, lorsqu'il s'agit d'une arme prohibée par la loi.

Par **princesse585**, le **19/09/2014** à **19:13**

Merci de votre reponse.